

cela constitue de l'ingérence politique. Le candidat a admis qu'il était seul avec le maître de poste de Jansen à ce moment, mais dans son témoignage le maître de poste a déclaré qu'il ne se souvenait pas d'avoir fait ces remarques contre le candidat. Je me rappelle que le maître de poste m'a présenté à un citoyen du village. C'était un conservateur convaincu, mais la présentation n'était qu'accidentelle. Je parlais au maître de poste, et il n'était pas question de politique; il me présentait l'individu et, en plaisantant, je fis quelques remarques au sujet des élections. Je savais qu'il était conservateur.

Le rapport du commissaire dit ensuite:

Le maître de poste mit son automobile à la disposition du candidat pour le transport des électeurs le jour du scrutin aux élections provinciales de 1929. Dans les témoignages, on a prétendu que le maître de poste ignorait l'usage que l'on avait fait de son automobile. Je refuse de croire cela.

Voici ce qui en est au sujet de l'emploi de cet automobile. Le maître de poste, d'après les témoignages corroborés, était à l'hôpital de Saskatoon durant les élections provinciales de 1929. Il y était depuis deux semaines au moment des élections et il y resta deux semaines plus tard; à mon avis, un homme qui est à l'hôpital ne se soucie guère de l'emploi que les autres font de son automobile. Les témoignages ont également montré que celui qui s'était servi de l'auto du maître de poste avait travaillé pour lui en diverses occasions et avait eu l'usage de sa voiture à différentes reprises. Voici la troisième conclusion:

Que le maître de poste, le jour des élections fédérales en 1930, a demandé à un nommé William Henry Schroeder...

Notez bien, ce William Henry Schroeder était l'un des plaignants dans l'affidavit qui a été envoyé contre l'administration du bureau de poste, et que le surintendant du service postal de Saskatoon avait rejeté comme non fondé.

Que le maître de poste le jour des élections fédérales, en 1930, a demandé à un nommé William Henry Schroeder s'il allait conduire des votants ce jour-là. M. Schroeder a répondu qu'il le ferait s'il était rémunéré. Le maître de poste a dit qu'il y avait quelques bons libéraux qui ne pourraient peut-être pas sortir pour voter, M. Schroeder a demandé qui, et le maître de poste lui a donné un morceau de papier sur lequel étaient écrits de trois à cinq noms. M. Schroeder a amené les votants.

Cela a été absolument nié par le maître de poste, et il n'y a pas eu de corroboration. Ce Schroeder était l'un des concurrents commerciaux du maître de poste. Lorsqu'il fut connu que le maître de poste de Jansen serait peut-être destitué, les citoyens de la région et les

clients de ce bureau de poste firent signer une requête demandant au ministre des Postes de retenir les services de M. Symons. L'une des pétitions fut adressée par la municipalité rurale de Prairie-Rose, n° 309. Elle fut signée par le reeve, son adjoint et tout le conseil. Elle était ainsi conçue:

Jansen, Saskatchewan,

15 septembre 1931.

Nous, les membres soussignés du conseil de la municipalité rurale de Prairie-Rose n° 309, Jansen, Saskatchewan, ayant appris les efforts tentés pour faire destituer M. E. J. Symons, maître de poste de Jansen, prions respectueusement le ministre des Postes de maintenir en fonction M. Symons, uniquement à cause de ses mérites et de ses services passés.

Nous connaissons M. Symons depuis plus de vingt ans, et nous avons toujours été traités par lui de la manière la plus courtoise et la plus efficace, et pour ces raisons nous vous supplions humblement de vous montrer clément.

Une pétition fut signée par 358 citoyens de la région et clients du bureau de poste demandant de maintenir M. Symons dans ses fonctions. Il y a eu également un télégramme du secrétaire fédéral de l'Association des maîtres de poste du Canada, datée d'Estevan, Saskatchewan, le 27 novembre 1931. Le voici:

Hon. Arthur Sauvé,
Ministre des Postes,
Ottawa, Ont.

L'Association des maîtres de poste du Canada proteste énergiquement contre la destitution du maître de poste Ernest Symons, de Jansen, Saskatchewan. Comme il n'y a pas eu de preuve d'ingérence politique contre lui à l'enquête, et que le commissaire qui présidait à l'enquête était le frère du plaignant, le sentiment public de la localité est fortement opposé à cette destitution, et notre association vous prie respectueusement de reconsidérer cette affaire conformément à votre promesse du 13 août 1930, lorsque vous avez dit: "Je ne suis pas infallible, mais si je commets une erreur je ferai de mon mieux pour la réparer".

Voilà sommairement l'histoire de la destitution du maître de poste de Jansen sur une accusation d'ingérence politique. Je sais personnellement que M. Symons n'est pas intervenu dans la campagne électorale de 1930. Nous avons la pétition de 358 citoyens de la région demandant de ne pas le renvoyer; nous avons le télégramme de l'Association des maîtres de poste demandant la même faveur. Ces maîtres de poste déclarent que rien ne prouve que cet homme se soit rendu coupable d'ingérence politique. J'ai cité dans le télégramme du secrétaire de l'Association des maîtres de poste quelques mots du ministre des Postes disant qu'il n'était pas infallible et que si l'on portait à son attention des erreurs qu'il aurait commises il s'efforcerait de les corriger. J'ai aussi lu la déclaration du ministre des Postes à Montréal à l'effet que nul fonctionnaire n'avait rien à craindre de la part du Gouvernement pourvu qu'il fit son devoir. Le cas qui

[M. Totzke.]